

## Avis adopté

Séance plénière du 13 janvier 2026

# « Anticiper et prévenir les risques liés au *changement climatique* pour les infrastructures »

## Déclaration du groupe UNSA

Cet avis du CESE soulève avec justesse l'urgence d'adapter nos infrastructures au changement climatique et s'inscrit dans une démarche amorcée via l'avis « l'impact des infrastructures de réseaux (transport, énergie, télécom) dans l'économie » de mai 2020.

Celui-ci posait déjà le principe de la dette grise, des retards d'investissements qui s'est encore plus creusée, suivant un rythme accéléré : le vieillissement, la fragilisation des structures du fait du dérèglement climatique.

Cet effet de ciseaux du désengagement et sous-investissement, et de l'accélération des périls, menace aujourd'hui même la pérennité de nos structures aussi fondamentales que nos routes, notre réseau ferroviaire, et plus encore nos ouvrages d'arts (ponts, tunnels).

L'approche systémique est une évidence dans cette problématique comme dans tant d'autres, nous ne pouvons plus continuer sur des réflexions sectorielles, alors que l'adaptation au changement climatique impose une compréhension territoriale sous tous les aspects, les bassins hydriques en sont l'illustration. Par ailleurs les travaux assurantiels cotant les sinistres nous apportent un éclairage particulièrement précieux à intégrer dans la situation de références des évaluations économiques.

A défaut de reconstituer la DATAR, ou une agence des réseaux à l'allemande, nous pouvons améliorer une nouvelle forme de pilotage coordonnées entre SGPE, SGPI, COI, ANCT etc. Un travail d'identification de partage d'information sur l'état de nos infrastructures, de vérité sur les fragilités et les besoins est bien évidemment un préalable à partager.

Nous soutenons les mesures de prise en compte des conditions de travail des emplois associés, c'est un moteur puissant de changement et de réussite.

L'UNSA se montre plus interrogative sur la notion de simplification des procédures. Si la notion d'intérêt général est à préserver, elle ne doit pas se faire au détriment de choix démocratique et d'études d'impacts sérieuses et la prise en compte des objectifs communs.

Quant aux PPP, un rapport de l'IGF de décembre 2025 nous confirme les rapports précédents, en les étrillant... L'UNSA rappelle que la dette privée ainsi contractée à un coût, et est comptabilisée comme « dette publique » dans les comptes de la nation.

Il y a d'autres solutions de financement que l'extension du périmètre des concessionnaires autoroutiers sous leur format actuel pour moderniser les routes, les fléchages sont à inscrire pour établir une équité entre les modes de transport mais aussi une obligation publique de monter en compétence et de formuler des outils de régulation pour le suivi.

Ce rapport pose les bons diagnostics, face au mur d'investissement, au défi climatique et au besoin d'équité territoriale, nous avons aussi besoin d'un service public au service de toutes et tous, de financements véritablement innovants et justes mais surtout de visibilité de programmation. Malgré des réserves, il semble important de cranter un réel besoin d'évolution sur ce sujet, l'UNSA **a voté pour**.